

Communiqué de Presse



**info**  
Métall

Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

## Salaires minima 2021 des Services de l'Automobile : FO Métaux signe et évite une année blanche pour les salariés !

Au terme d'une négociation de branche particulièrement longue et difficile, qui a débuté en juillet 2020 et a été reportée de mois en mois, un accord de salaires minima pour 2021 a été négocié et signé hier.

Alors que les propositions de la partie patronale étaient restées à zéro pendant des mois avant d'évoluer très faiblement en fin d'année dernière, nous sommes parvenus à un accord satisfaisant au vu du contexte :

Nous obtenons une **progression de tous les échelons d'au moins 11 euros**. Pour le premier échelon classant de la grille (l'échelon 3), cela revient à une augmentation de 0,7 %. Le dernier échelon ouvriers-employés (l'échelon 12) et l'échelon 20 progressent, quant à eux, de près de 0,6 %. Le premier échelon cadres prend 0,5 %.

Nous avons également obtenu que cet **accord** soit **applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021**. Ce sera le cas pour toutes les entreprises de la branche quand il aura été étendu.

Nous avons enfin obtenu, in fine, par notre engagement à signature en séance, une majoration substantielle spécifique pour **l'échelon 17, qui progresse de 2,94 %**. L'échelon 18 progresse, lui, de 0,9 %. Rappelons que la revalorisation progressive des échelons 17-18-19 est un combat que FO Métaux mène depuis plusieurs années.

FO Métaux a signé en séance l'accord de salaires minima pour 2021 avec la CFTC. Les autres OS ne se sont pas encore prononcées.

Paris, le 20 janvier 2021

\*\*\*

Contact :

Jean-Yves SABOT, Secrétaire Fédéral de la branche des Services de l'automobile : 06 82 66 64 63